



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE MENGLON

**Arrêté de voirie - 01042024
portant réglementation de la circulation**

Arrêté d'interdiction de stationnement du 05/04/2024 au 07/04/2024

Le Maire de la commune de Menglon

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la commune de Menglon, quartier de vailieu et plus particulièrement le long de la route départementale 181, route de Recoubeau, chemin de Vailieu, chemin du Serre, chemin d'Arbail, chemin de la Tonnesse, chemin de Serre Long et chemin des Arémas, en raison de la largeur des routes et chemins

ARRÊTÉ:

Article 1 : Le stationnement dans la route départementale 181, route de Recoubeau, chemin de Vailieu, chemin du Serre, chemin d'Arbail, chemin de la Tonnesse, chemin de Serre Long et chemin des Arémas sera interdit des deux côtés de la voie du 05 avril 2024 au 07 avril 2024 ;

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
M. le Commandant de gendarmerie.

Fait à Menglon, le 04 avril 2024

Le Maire, Jean-Marc FAVIER



Diffusions

La Commune de Menglon pour affichage et/ou publication;